



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles
Unité Départementale de l'architecture
et du patrimoine de la Vendée**

La Roche sur Yon, le 16 avril 2021

Service de l'Unité Départementale de l'Architecture et du
Patrimoine de la Vendée

Affaire suivie par : Vanessa Paszkowski
vanessa.paszkowski@culture.gouv.fr

**Le chef de l'unité départementale de l'architecture et
du patrimoine
Architecte urbaniste en chef de l'Etat
Architecte des bâtiments de France**

à

**Monsieur Alexandre Parent
service Aménagement et Foncier de la
Mairie de Barbâtre**

Objet : Notification du projet de modification simplifiée n°1 du PLU - Commune de Barbâtre

En réponse à la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France pour avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Barbâtre.

La modification simplifiée envisagée du plan local d'urbanisme a pour objet de procéder à des modifications d'ordre rédactionnel du PLU, afin de clarifier la destination de l'emplacement réservé n°7 sans modifier son emprise et préciser la destination de l'emplacement réservé n°3 qui n'est pas indiquée dans les documents graphiques du PLU.

Emplacement n°3 : Pas d'observations.

Emplacement n°7 : Pas d'observations.

Le chef de l'UDAP

Etienne Bartczak